

RAPPORT

DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Commission francophonie

par Françoise Danset*

La Commission Francophonie s'est réunie quatre fois entre octobre 1996 et mai 1997 ; par ailleurs les membres de la Commission ont été plus que jamais impliqués dans des programmes d'action concrète.

On retiendra donc à l'actif des travaux de la Commission pour l'année écoulée :

1. — La participation au tri des livres destinés à être transféré du Centre national de prêt de Versailles dans des bibliothèques de pays étrangers. L'aide de nos collègues — une vingtaine qui ont participé à ce tri — peut être évaluée à environ 220 heures de travail : en janvier / février 1997.

Cette aide a permis, avec la participation de vacataires engagés par l'AUPELF, des agents du centre de tri, de collègues marocains, égyptiens et tunisiens qui s'étaient déplacés, la répartition d'environ 130 000 volumes attribués à 32 pays, adhérents au sommet des chefs d'État francophones ou pays d'Europe centrale et orientale et du Proche-Orient.

Le ministère des Affaires étrangères a exprimé par écrit ses remerciements, le ministère de la Coopération et nos

collègues de la BNF ont aussi manifesté leur reconnaissance pour cette participation active. Et c'est très volontiers que je transmets ces remerciements à leurs destinataires.

Malgré les apparences, cette action n'est pas contradictoire avec les réserves émises par le Bureau national sur le démantèlement du Centre national de prêt et l'émotion que cette décision a suscitée dans la profession.

Il était en effet impensable que nous laissions partir, à la tonne ou au mètre cube, ces livres vers des établissements très différents, sachant quel désastre représente pour une bibliothèque étrangère l'arrivée de dons non choisis et non ciblés et donc inappropriés : nos collègues de la BNF n'avaient pas les moyens de faire ces choix et ces répartitions, il fallait donc leur donner la main.

2. — La Commission a continué son travail de contact : réponses aux très nombreuses demandes de dons de livres, de formation professionnelle, de stages, etc. et dans la plupart des cas réorientation de ces demandes. Contact avec les associations étrangères en particulier avec deux associations africaines, avec nos collègues tchèques et prise de contact avec l'Association marocaine.

des collègues de la République tchèque, du Sénégal et de Bulgarie, francophonie rimant aussi parfois avec Europe.

Collaboration aussi dans le cadre du collectif Lire au-delà des mers, qui regroupe : La joie par les livres, Biblio-nef, Culture et Développement, le CLEF, et Bibliothèque sans frontière ; il s'est réuni plusieurs fois. Participation aux travaux de La joie par les livres sur la formation des bibliothécaires de jeunesse en Afrique, et aux travaux de Culture et Développement,

* Responsable des relations internationales de l'ABF.

Notre congrès accueille cette année

sur les dons de livres et les jumelages de bibliothèques.

3. — Dans le domaine de la formation professionnelle, l'ABF suit toujours avec attention les activités du Centre de Yaoundé et cette année la présidente a participé à la remise des diplômes et à l'évaluation. Plusieurs collègues ont été sollicités pour des missions de formation professionnelle.

4. — C'est d'ailleurs dans le domaine des expertises que s'orientent les demandes d'interventions du ministère de la Coopération, évaluation des systèmes de lecture publique et de formations (Cambodge, Mali, Sénégal, Cameroun). Il semble que le ministère lui-même soit en train de réorienter sa politique d'aide, avec moins de dotations de livres et plus de transferts de compétences.

Par ailleurs, le formulaire de convention préparé l'année dernière n'a

jamais été signé, les relations, bien que fréquentes, devront sans doute rester informelles.

5. — Le Comité français de l'IFLA a acquis cette année son existence légale, c'est donc en collaboration avec lui que nous avons traité activement tout ce qui se rapporte à la participation des associations francophones à l'IFLA.

Nous avons de concert travaillé à la prise en charge des adhésions de deux associations du Bénin et du Cameroun et à la sélection de six collègues susceptibles de participer au congrès de Copenhague en 1997 en complément de très nombreux collègues de pays en voie de développement, invités par les organisations danoises.

En 1996, l'ABF avait directement organisé le voyage à Pékin de trois de nos collègues de Dakar, de Bamako et de Phnom-Penh. Cette

année, le trésorier du CFI devrait s'en charger.

6. — Durant cette année d'activité très intense, les membres de la Commission se sont sentis peu nombreux.

Un questionnaire avait été diffusé dans le *Bulletin* n°178, il a reçu sept réponses. Nous savons par ailleurs que de nombreux collègues participent à des partenariats ou des jumelages et sans doute est-ce cela l'essentiel.

Nous souhaitons donc reprendre notre activité de sensibilisation par le biais des groupes régionaux.

7. — Enfin, la Commission considère que le Conseil national devra sans doute reprendre pour les préciser, l'énoncé des missions de cette commission et du cadre de ses relations avec le bureau national.

Commission Europe

La Commission Europe s'est réunie trois fois depuis le congrès national de 1996.

Son activité s'est trouvée ralentie pour plusieurs raisons :

- La faiblesse de ses effectifs, trois ou quatre au total.
- L'importance des enjeux contenus dans les dossiers qui lui étaient impartis en particulier la participation à EBLIDA, et le traitement à l'échelle européenne des problèmes liés au copyright, en particulier le suivi des travaux et des prises de position de ECUP.
- L'incapacité de mobiliser une puissance de travail suffisante pour mener à terme le manuel des échanges européens.

A l'évidence, il revient aujourd'hui au Conseil national de l'Association de définir sa politique au niveau international.

Une commission peut être une force d'appoint pour l'étude de certains dossiers, pour des propositions de prise de position ou actions au niveau international, une commission doit aussi être entendue lorsqu'elle fait des suggestions ou demande l'aval du Bureau national.

Une commission ne peut que se scléroser lorsqu'elle n'est pas nourrie de nouveaux membres et de compétences nouvelles.

La Commission Europe propose donc de revoir dans le cadre de la politique internationale de l'ABF, la composition, le rôle et les missions des commissions de travail qui participeront à l'élaboration et à l'exercice de cette politique.